

## Compte-rendu du CHSCT du 31 janvier 2019

Un CHSCT départemental « exceptionnel » s'est tenu jeudi 31 janvier. Stève Gaudin, Sandra Rèche (SNUDI-FO), Jacqueline Dureau (SPASEEN-FO) et Rachid Biba (SNETAA-FO) représentaient la FNEC-FP FO 53.

Madame Iris Mory, médecin de prévention était présente pour le bilan de l'année 2017-2018.

### Introduction :

Une intersyndicale était réunie en amont de ce CHSCT, afin de discuter du prochain secrétariat du CHSCT départemental, et de l'avis proposé par FO.

Un accord FSU-UNSA met fin à plusieurs années de turnover des secrétaires de CHSCT (2012-2014 FO, 2014-2016, UNSA, 2016-2018 FSU).

### - Installation du CHSCT-D

Vote pour élire le nouveau secrétaire CHSCT :

**Candidat FO :**  
POUR : 2 FO  
CONTRE : 2 UNSA  
ABSTENTION : 3 FSU et CGT

**Candidat FSU :**  
POUR : 4 FSU et UNSA  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 3 FO et CGT

### - Déclaration FNEC-FP FO (Annexe 1)

A la suite de notre déclaration le directeur académique a tenu à répondre sur plusieurs points. Selon lui, FO participe aux risques psycho sociaux des représentants de l'employeur et des IEN notamment.

A propos de l'inclusion scolaire, le DASEN indique qu'il n'y a pas de systématisme. Il précise que les notifications MDA sont respectées et qu'aujourd'hui une vingtaine d'élèves seulement avec notification ne sont pas accompagnés par un AVS contre 140 il y a un an.

**Commentaire FO :** Avec ce tour de passe-passe le DASEN laisse penser que les notifications MDA demandant un accompagnant sont respectées. C'est faux. D'une part il reconnaît lui-même qu'elles ne le sont pas puisqu'encore une vingtaine d'élèves ne sont pas accompagnés, et d'autre part, les logiques de fusion et de postes partagés se mettent en œuvre dans la logique des PIAL que le ministère tente aujourd'hui d'imposer. Dans les faits ce sont des services partagés pour les accompagnants, et des notifications qui ne sont pas pleinement respectées !

A propos des dotations et des postes : selon le DASEN la dotation n'est pas austéraitre !

### - Bilan médecine de prévention 2017-2018 (Annexe 2)

Dr Mory, médecin de prévention rappelle qu'il y a 4 médecins de prévention sur l'académie :

Dr Cazeneuve (72), Dr Drucker (85), Dr Palardy (44), Dr Mory (49). Dr Vincent est le médecin coordonnateur.

Il y a eu, sur l'année scolaire 2017/2018, **59 consultations** notre département. Dr Mory constate que beaucoup d'enseignants ne vont pas bien au travail, mais ne disent rien. Soit parce qu'ils n'osent pas, soit parce que certains sont déjà sous traitement et que ces traitements ne leur permettent pas de conduire et de se rendre jusqu'à Angers. A titre de comparaison, il y a plus de **400 consultations** sur le seul département du Maine et Loire.

FO le rappelle l'absence de médecin de prévention dans notre département a des conséquences lourdes sur la santé des personnels. Notre employeur en porte la responsabilité.

Quelques consultations sont toutefois réalisées par téléphone, mais la qualité de ces consultations téléphoniques n'est évidemment pas la même qu'une consultation physique.

FO soulève que PPCR peut introduire une difficulté supplémentaire dans la prise d'initiative d'aller voir le médecin de prévention, car le volet évaluation est difficile à

séparer du déroulement de carrière. M. Drault estime que c'est le rôle de l'IEN est d'accompagner les personnels et d'avoir une gestion de proximité. Et si M. Drault affirme que les 3 rendez-vous de carrière ne peuvent à eux seuls résumer l'accompagnement, FO considère qu'ils sont tout de même déterminants pour le déroulement de carrière des collègues, cela avait même été rappelé par le DASEN qui nous avait déjà indiqué que l'accompagnement était indissociable du rendez-vous de carrière. Ce point non-négligeable peut donc expliquer que certains collègues préfèrent de pas faire appel au médecin de prévention. La délégation FO se demande également si la réintroduction du jour de carence n'a pas une incidence sur les maladies professionnelles contractées en service, ou encore les accidents de service.

#### - **Fiches RSST**

Ce point ne figurait pas à l'ordre du jour mais FO a été la seule organisation à demander l'étude des fiches RSST qui lui ont été transmises par les collègues. Dans un premier temps l'administration a refusé, prétextant que ce point n'était pas à l'ordre du jour, mais la délégation FO a su rappeler la réglementation et demander l'étude des fiches RSST qui lui étaient confiées. Malgré cette réticence de l'administration, FO fait remonter plusieurs situations individuelles et des contextes problématiques dans certaines écoles.

La FSU et l'UNSA évoquent un problème de numérotation des fiches RSST et demandent la tenue d'un GT pour évoquer toutes les fiches RSST en cours. La date du 13 mars est retenue.

#### - **Questions diverses**

##### - **Point sur l'élaboration d'un questionnaire sur la thématique des risques psycho-sociaux**

Il s'agit d'une enquête sur l'inclusion scolaire et à la gestion des élèves à besoin(s) éducatif(s) particulier(s) que FO a proposé aux autres organisations syndicales en avril 2017. Après accord, les représentants du personnel avaient communiqué un questionnaire à l'administration afin qu'une enquête puisse être organisée l'année suivante. On comprend bien que les problématiques liées à l'inclusion scolaire systématique et à la non prise en compte des besoins de certains élèves, remontent largement et de plus en plus chaque année, via le CHSCT mais c'est aussi ce que nous constatons sur le terrain.

Lors de cette séance, le secrétaire général informe les représentants du personnel que le questionnaire ne pourra être envoyé aux collègues du département via le logiciel du

rectorat (Interview), car le recteur n'a pas donné son accord. Force Ouvrière prendra ses responsabilités.

##### - **Evaluations nationales**

La délégation FO est intervenue à propos de la situation à l'école de Louverné. L'IEN s'est déplacé sur l'école de manière impromptue sans que sa visite ne soit programmée. Il a exigé une réunion des collègues de CP et de la directrice, pour leur imposer la passation des évaluations CP. FO a indiqué que cette pratique n'était pas acceptable et a demandé au secrétaire général d'intervenir. En tout état de cause, FO apporte son soutien à l'équipe enseignante et défendra tout enseignant dont on tenterait de restreindre la liberté pédagogique ou à toute atteinte au statut.

A l'initiative de FO un avis unanime a été adopté. La délégation a demandé à ce que cet avis soit publié dans la lettre du jeudi. L'administration a refusé.

#### **AVIS – CHSCT du 31/01/19**

Le CHSCT-D 53, réuni le 31 janvier 2019 considère que les évaluations nationales :

- constituent une charge de travail particulièrement lourde pour les personnels enseignants avec une compensation largement insuffisante ;
- constituent une rupture préjudiciable dans leurs progressions pédagogiques annuelles ;
- remettent en cause la liberté pédagogique en imposant un cadre unique d'évaluation ;
- n'ont fait l'objet d'aucune publication de texte réglementaire quant à leur mise en œuvre cette année scolaire ;

Par conséquent, le CHSCT-D 53 demande au directeur académique de respecter la liberté pédagogique des enseignants, de ne pas ajouter de tension inutile dans les écoles, qu'aucune pression ne soit exercée sur les collègues qui choisiraient de ne pas mettre en œuvre les évaluations nationales et qu'aucune sanction ne soit prise à leur encontre.

POUR : FO, FSU, UNSA, CGT



## ANNEXE 1

### Déclaration de la FNEC-FP **FO** au CHSCT-D du 31 janvier 2019

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

Ce CHSCT spécial se réunit en particulier pour le bilan de Médecine de prévention que nous n'avons pas eu depuis près de 3 ans faute de moyens consacrés à cette médecine de prévention dans notre académie. La pression mise sur les médecins de prévention est telle qu'ils ne peuvent assurer pleinement leur mission. FO dénonce cette situation. Nous le répétons, le manque de moyen ne saurait justifier une entrave à la réglementation, et c'est bien-sûr notre employeur qui en porte la responsabilité.

C'est le premier CHSCT de cette nouvelle mandature. Cette instance existera-t-elle encore en 2022 ? Rien n'est moins sûr. Néanmoins, la FNEC-FP FO qui n'est pas un corps intermédiaire ou un outil du dialogue social, continuera de porter les revendications des collègues qu'elle représente, y compris via le CHSCT dont l'objet principal est de faire respecter les réglementations en matière de sécurité, de santé et de conditions de travail des personnels, la responsabilité pleine et entière demeurant à l'employeur, ou son représentant.

#### **Inclusion scolaire systématique :**

Les fiches RSST relatives à l'inclusion scolaire systématique continuent de remonter, et comme nous l'avons déjà souligné, elles ne sont que la partie émergée de l'iceberg. La souffrance des collègues est réelle, palpable à chaque visite que les syndicats de la FNEC-FP FO font dans les établissements scolaires.

Aujourd'hui encore, trop d'élèves sont accueillis sans AVS, d'autres espèrent obtenir leur notification avant la fin de l'année. Des personnels AVS, en contrat aidé ou AESH, qui perçoivent un salaire de misère, et dont les conditions de travail difficiles pèsent toujours autant sur la santé de ces personnels. C'est une des raisons pour laquelle notre fédération avec la CGT, la FSU, l'UNSA, la CFDT et SUD, appellent à une mobilisation d'ampleur nationale mercredi prochain.

Alors notre fédération alerte à nouveau : l'inclusion systématique se montre désastreuse dans de nombreux cas. Elle place parfois des enfants dans des situations inadaptées à leurs besoins apportant bien souvent plus de souffrance que de bien. L'inclusion systématique culpabilise les enseignants proches de l'épuisement ou en arrêt maladie, car désarmés, incapables de gérer de tels élèves.

#### **Manque de moyen et conditions de travail :**

##### ***Pour les personnels administratifs :***

Fin décembre, notre ministre a confirmé les 400 suppressions de postes d'administratifs en 2019. Cela se traduit par 14 postes en moins pour notre académie.

Au-delà du chiffre, ce sont les conditions de travail des agents qui sont en première ligne impactées. Afin de gérer l'urgence et faire tourner la machine, la polyvalence est devenue quasi incontournable. Les collègues trouvent parfois des solutions quasi artisanales pour répondre à toutes les missions, nouvelles comme anciennes. Ils endossent des responsabilités qui ne sont pas les leurs, en acceptant des tâches nouvelles de plus en plus lourdes et complexes, entraînant stress et surcharge. Les services et les établissements sont logiquement pénalisés par ces suppressions de postes.

Force Ouvrière rappelle que près de 10 000 postes d'administratifs ont été supprimés ces dernières années. Une véritable purge, renforcée par les réformes successives, les mutualisations et réorganisations d'agences comptables ou de services, le transfert de missions. La pression est constante sur les personnels qui engrangent sans compter les heures supplémentaires de travail non récupérées et non payées.

Les conditions de travail se dégradent alors que le nombre de contractuels, CDD et CDI, est toujours aussi important dans notre administration, collègues sans statut et sans perspective de carrière.

Ces suppressions de postes s'inscrivent bel et bien dans les projets du gouvernement sur la Fonction publique, avec CAP 22, qui préconise notamment des mutualisations de services, mais également dans les projets de fusion des académies qui vont commencer à prendre forme dès cette année.

### ***Pour les enseignants en collège et lycée :***

Les conditions de travail empirent : les classes sont de plus en plus chargées, voire surchargées en Lycée. La multiplication, parfois abusive, des réunions diverses et variées au titre des "missions liées" du décret Hamon peuvent augmenter considérablement le temps de travail des Professeurs qui se sentent contraints d'y répondre favorablement sous peine de risquer d'être pénalisé dans l'avancement PPCR... L'alourdissement des tâches demandées aux Professeurs Principaux, sans rémunération supplémentaire ni décharge de service, rend cette fonction de moins en moins valorisante. Le projet de pouvoir imposer une 2ème heure supplémentaire aux Professeurs n'arrange rien. Certains sont proches du burn-out !

Les incivilités voire les menaces dont font l'objet les Professeurs et les AESH se sur-ajoutent à une situation déjà très tendue. Enseigner dans le secondaire devient de plus en plus stressant : les risques psycho-sociaux n'ont, certainement, jamais été aussi élevés, même dans notre département !

### ***Pour les professeurs des écoles :***

Le recteur l'a confirmé le 14 janvier dernier et ce sera bien une dotation négative de 17 postes pour notre département. A la veille de la préparation de la carte scolaire départementale nous savons d'ores et déjà que c'est une hécatombe qui se prépare et par conséquent notre employeur, une fois de plus, ne répond pas aux besoins des collègues relatifs à la baisse des effectifs dans les classes. Alors oui, vous opposerez la moyenne, le ratio, et puisque notre département rural est celui de l'académie qui compte le plus de petites écoles, vous nous indiquerez que le rapport du nombre de professeur pour 100 élèves est bon. La réalité, c'est que cette dotation austéritaire n'aura pour effet que de fermer davantage de petites écoles, d'aller plus loin dans la désertification dans la droite ligne de votre convention ruralité, et de dégrader partout les conditions de travail des enseignants et par conséquent les conditions d'accueil des élèves.

A cela s'ajoutent des injonctions ministérielles de plus en plus fréquentes, et dont les évaluations nationales en sont le symbole même. En quoi la volonté du ministre, traduite dans des courriers ou des annonces peut-elle avoir un caractère réglementaire ? Ces injonctions se traduisent parfois par des formes de pressions exercées par les IEN, relances répétées, déplacements dans les écoles pour faire passer à tout prix ces évaluations nationales. A cela, Force Ouvrière oppose le respect du statut, et le respect de la liberté pédagogique. C'est en ce sens que nous déposerons un avis aujourd'hui. Ces pressions exercées par la hiérarchie sont inacceptables et impactent le climat scolaire et même la santé des enseignants. Monsieur le directeur académique, le 17 octobre 2018, vous aviez indiqué à une délégation FO être dans l'attente d'un texte réglementaire. La délégation vous avait alors demandé si les collègues qui ne faisaient pas remonter les évaluations pouvaient être inquiétés, et vous aviez répondu que personne ne pouvait être inquiété. Y a-t-il eu publication d'un texte réglementaire relatif aux évaluations nationales depuis le 17 octobre dernier ? A notre connaissance, non.

### **Conclusion**

Si le lien entre les moyens et les conditions de travail n'est plus à prouver, je rappellerai une fois encore le principe de la prévention primaire, ce à quoi devrait tendre le CHSCT : **La prévention primaire** c'est éviter la survenue d'un risque. Elle consiste à en supprimer les causes, à promouvoir un environnement professionnel non accidentogène, à agir sur les facteurs de risque avant l'accident. Avec les dernières mesures prises par notre employeur, et les mesures que vous vous apprêtez prendre vous êtes loin de répondre à cette exigence.